



■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 12 juillet 2021

5

Echange de biens avec M. BEN HADJ ALI Itab

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mmes ALKAYA, FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET, Mme MEUNIER, MM MARTIN, PERRIN, KHOULA, Mme SGHIRI, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. EL OUASTI, Mme SENET, MM BOULHAMANE, KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme LEHNER
M. BROCHOT	Pouvoir à :	Mme MEUNIER
M. DEME	Pouvoir à :	M. CABARET
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme FAZAL
Mme TALL	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme DUHIN	Pouvoir à :	M. N'DIAYE
Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme HAMADOUCH-SGHIRI
M. AÏT MESSAOUD	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme ELONGUERT	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme PEREZ	Pouvoir à :	M. PERRIN
Mme JACQUEMART	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. ZAHRAOUI, Mme MEHADJI, MM LUCAS, NACHITE, Mme JAJAN	5
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	34
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ **Date de la convocation : 06/07/2021**

■ **Rapport de présentation :**

Madame Sophie LEHNER, maire-adjointe, expose :

Le projet Gare Cœur d'Agglo identifie plusieurs ilots en cœur de Ville sur lesquels la Ville travaille depuis quelques années sur leur maîtrise foncière en vue de la mise en œuvre de projets de renouvellement urbain.

Par délibération du 15 février 2021, le conseil municipal avait accepté dans ce cadre l'échange de biens avec M. BEN HADJ ALI Itab portant sur l'acquisition de son terrain situé 11 quai d'Aval contre la cession de l'immeuble du 55 rue Victor Hugo moyennant le versement à la commune de la somme de 100 000,00 € correspondant à la différence de valeur des biens.

Or, après étude plus approfondie de son projet de réhabilitation, M. BEN HADJ ALI Itab souhaite abandonner ce projet d'acquisition de l'immeuble du 55 rue Victor Hugo trop coûteux et revenir à la proposition initiale de la Ville d'acquiescer en contrepartie de son terrain les trois maisons situées 8, 10 et 12 rue Miss Edith Cawell.

M. BEN HADJ ALI Itab céderait donc à la commune son terrain de 177 m² situé 11 quai d'Aval et portant sur les parcelles cadastrées section XA n°218, 219, 220, 221, 222, 223, 226, 359 et 361. Par avis en date du 11 janvier 2021, le Domaine a fixé la valeur vénale de ce bien à 60 000,00 €.



En contrepartie, la Ville céderait à M. BEN HADJ ALI Itab les trois maisons situées 8, 10 et 12 rue Miss Edith Cawell cadastrées section XB n°246, 247 et 248. Par avis en date du 20 octobre 2020, le Domaine avait estimé l'ensemble de toutes les maisons de l'îlot Cawell-Jessé à 193 500,00 €. D'un commun accord avec M. BEN HADJ ALI Itab, il a été convenu de fixer le prix de cession de nos trois maisons à 90 000,00 € et ainsi de procéder à cet échange de biens moyennant le versement à la Ville par M. BEN HADJ ALI Itab de 30 000,00 € correspondant à la différence de valeurs de ces biens.

Dans le cadre de cet échange, M. BEN HADJ ALI Itab s'engage à procéder à des travaux de rénovation de ces maisons en respectant un cahier des charges de prescriptions techniques établi par la commune et garantissant la qualité de cette rénovation.

Aussi, il vous est proposé d'accepter cette acquisition et cette cession de biens dans ces conditions et d'autoriser monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la délibération n°30 du conseil municipal en date du 15 février 2021,
Vu les avis du Domaine en dates des 20 octobre 2020 et 11 janvier 2021,
Vu les plans ci-annexés,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'abroger la délibération n°30 du conseil municipal du 15 février 2021, la présente délibération ayant pour objet de la remplacer.

Article 2 : d'accepter l'acquisition par la commune du terrain de M BEN HADJ ALI Itab sis 11 quai d'Aval et portant sur les parcelles cadastrées section XA n°218, 219, 220, 221, 222, 223, 226, 359 et 361 pour 177 m² au prix de 60 000,00 €.

Article 3 : d'accepter la cession par la commune au profit de M. BEN HADJ ALI Itab, s'engageant à procéder à des travaux de rénovation de qualité, des biens à usage d'habitation sis 8, 10 et 12 rue Miss Edith Cawell et portant sur les parcelles cadastrées section XB n°246, 247 et 248 au prix de 90 000,00 €.

Article 4 : si l'acquisition et la cession peuvent intervenir de manière concomitante, il sera procédé à un échange de ces biens moyennant le versement à la commune par M. BEN HADJ ALI Itab de la somme de 30 000,00 € correspondant à la différence de prix de ces biens.

Article 5 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 6 : d'imputer la dépense et la recette correspondantes aux comptes prévus à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site www.telerecoeurs.fr

Date d'affichage : 13 JUL. 2021

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Pour le Maire et par délégation
La Maire-adjointe

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ...1.6.JUIL...2021

et publication ou notification le ...1.6.JUIL...2021

affiché le1.3.JUIL...2021.....

CREIL, le1.6.JUIL...2021.....

Sophie LEHNER



Pour le Maire et par délégation

La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 16/07/2021

Reçu en préfecture le 16/07/2021

Affiché le 13/07/2021

SLO

ID : 060-216001743-20210712-DLRG210712005-DE